

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 12 novembre 2025, à 18 h, par visioconférence.

Sont présent(e)s :

Hélène Bailleu, membre d'office et directrice générale du Cégep
Marie-Ève Baron, membre du personnel enseignant
Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Serge Caouette, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
Josée P. Carbonneau, parent de personne étudiante
Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
Raymond Lagacé, secteur socio-économique
Manon Lapierre, personnel de soutien
Ézékiel Laroche, personne étudiante du secteur technique, ÉNA
Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Nathalie Lelièvre, parent de personne étudiante
Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Julie Loslier, secteur socio-économique
Patrick Monarque, secteur entreprises
Janick Morin, membre du personnel enseignant
Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Edouard Spriet, secteur activités entreprises
Julie Tougas Ouellette, membre du personnel professionnel non enseignant

Sont absent(e)s :

Ali Pigeon-Rivard, personne étudiante du secteur préuniversitaire, cégep Édouard-Montpetit
Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire

Sont invité(e)s :

Mélanie Chaussé, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale
Jasmine Dupont, directrice des ressources matérielles
Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et des services aux entreprises
Mylène Godin, directrice des communications et des relations gouvernementales
Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
François Lefebvre, directeur des ressources financières
Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information
Stéphanie Arpin, adjointe à la Direction des études, ÉNA

Audrey Duguay-Gosselin, coordonnatrice du département de génie aérospatial, ÉNA
 Mélanie St-Pierre, conseillère pédagogique, ÉNA
 Vincent Grenon, coordonnateur du programme Techniques de maintenance d'aéronefs, ÉNA
 Benoit Desruisseaux, coordonnateur du programme Techniques d'avionique, ÉNA
 Geneviève Brunet, conseillère pédagogique
 Marie-Michèle Jacob, coordonnatrice du programme Techniques d'hygiène dentaire
 Amélie Laplante, adjointe à la Direction des études

Julie Loslier, vice-présidente du conseil d'administration, préside temporairement l'assemblée.
 Mélanie Chaussé, agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 04.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Adoption des procès-verbaux	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1 ^{er} octobre 2025	Décision
2.2 Suites du procès-verbal du 1 ^{er} octobre 2025	Information
2.3 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2025	Décision
2.4 Suites du procès-verbal du 29 octobre 2025	Information
3. Adoption des bons de commande	Décision
4. Présentation et adoption de la révision locale du programme de Techniques de génie aérospatial	Décision
Présenté par : Emmanuelle Roy, Stéphanie Arpin, Audrey Duguay-Gosselin et Mélanie St-Pierre	
5. Présentation et adoption de la révision locale du programme de Techniques de maintenance d'aéronefs (Aircraft maintenance)	Décision
Présenté par : Emmanuelle Roy, Stéphanie Arpin, Vincent Grenon et Mélanie St-Pierre	
6. Présentation et adoption de la révision locale du programme de Techniques d'avionique	Décision
Présenté par : Emmanuelle Roy, Stéphanie Arpin, Benoit Desruisseaux et Mélanie St-Pierre	
7. Présentation et adoption de la révision ministérielle du programme de Techniques d'hygiène dentaire	Décision
Présenté par : Emmanuelle Roy, Geneviève Brunet, Marie-Michèle Jacob et Amélie Laplante	
8. Adoption du Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2025-2035	Décision
Présenté par : Hélène Bailleu	
9. Autorisation de demande de financement auprès de la CPMT	Décision
Présenté par : Claudine Ellyson	
10. Dépôt du rapport de mise en application de la Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée	Information
Présenté par : Bruno Jobin	
11. Suivi des démarches effectuées dans le cadre des projets majeurs – HUIS CLOS	

11.1	Suivi concernant le projet du Pavillon de la santé Présenté par : Hélène Bailleu	Information
11.2	Suivi concernant le projet d'Aérocampus Présenté par : Hélène Bailleu	Information
12.	Date de la prochaine séance	Information
13.	Levée de la séance	Décision

25-CA-077 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

Marie-Ève Baron, appuyée par Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 novembre 2025 tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

25-CA-078 PROPOSITION

Josée P. Carboneau, appuyée par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2025 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Dépôt du tableau de suivi.

2.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 OCTOBRE 2025

25-CA-079 PROPOSITION

Chantal Bélanger, appuyée par Manon Lapierre, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 29 octobre 2025 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.4 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 OCTOBRE 2025

Dépôt du tableau de suivi.

Mélanie Chaussé présente les informations relatives au suivi de la résolution 25-CA-047.

3. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

Il n'y a aucun bon de commande à adopter.

Benoit Lecours, président du conseil d'administration, remercie Mme Loslier, vice-présidente et reprend la présidence de l'assemblée.

Le président souhaite la bienvenue aux deux (2) nouveaux membres du conseil d'administration soient Serge Caouette du secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie (CRPMT) pour un mandat de trois (3) ans et Ézékiel Laroche, personne étudiante du secteur technique de l'ÉNA pour un mandat d'un (1) an.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA RÉVISION LOCALE DE TECHNIQUES DE GÉNIE AÉROSPATIAL (280.80)

Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études, ainsi que Mélanie St-Pierre, conseillère pédagogique, et Audrée Duguay-Gosselin, coordonnatrice du programme d'études, se joignent à la réunion pour présenter la révision locale du programme de *Techniques de génie aérospatial*. Elles présentent les particularités du programme, ainsi que les choix locaux qui ont été effectués.

Buts du programme

Tel qu'inscrit dans le programme d'études du ministère de l'Enseignement supérieur, au terme de ses études en *Techniques de génie aérospatial*, la personne diplômée sera apte à :

- Répondre aux besoins de conception technique, de planification et de contrôle de la qualité dans les entreprises de production aéronautique et chez les sous-traitants spécialisés en fabrication de composants et d'outillage.

- Faire preuve de polyvalence et d'autonomie dans l'accomplissement de ses tâches, en s'adaptant aux évolutions technologiques et organisationnelles du secteur aéronautique, grâce à l'acquisition de compétences générales liées aux principes et méthodes du domaine.
- Maîtriser une fonction technique de travail en conception, planification ou contrôle de la qualité, selon les besoins du marché, et ainsi favoriser son intégration professionnelle et sa mobilité dans le secteur.
- Assumer des responsabilités spécifiques selon son rôle :
 - En conception, participer à la mise au point de concepts, réaliser des dessins de détail, concevoir de l'outillage complexe et contribuer au design de réparation.
 - En planification, élaborer des gammes de fabrication et d'assemblage, soutenir la production, programmer des machines à commande numérique et optimiser les postes de travail.
 - En contrôle de la qualité, élaborer et implanter des méthodes de contrôle, vérifier la conformité des produits et s'assurer du respect des normes par les sous-traitants.
- Intégrer le marché du travail en connaissant les réalités du secteur, évoluer dans sa pratique professionnelle et gérer sa carrière, notamment par une sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Pour le programme *Techniques de génie aérospatial*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- L'engagement;
- Le leadership;
- Le souci de la qualité;
- La persévérance;
- La rigueur;
- La discipline;
- La capacité à travailler en équipe;
- La capacité à résoudre des problèmes;
- L'adaptation aux changements;
- La capacité d'apprendre de façon autonome.

25-CA-080 PROPOSITION

ATTENDU que le programme de *Techniques de génie aérospatial* est conforme aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Manon Lapierre, appuyée par Josée P. Carbonneau, propose à l'assemblée d'adopter la révision locale du programme de *Techniques de génie aérospatial (280.B0)* tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA RÉVISION LOCALE DE TECHNIQUES DE MAINTENANCE D'AÉRONEFS (280.C0) ET AIRCRAFT MAINTENANCE TECHNOLOGY (280.CA/CB)

Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études, ainsi que Mélanie St-Pierre, conseillère pédagogique, et Vincent Grenon, coordonnateur du programme d'études, se joignent à la réunion pour présenter la révision locale du programme de *Techniques de maintenance d'aéronefs* et sa version anglophone *Aircraft maintenance technology*. Ils présentent les particularités du programme, ainsi que les choix locaux qui ont été effectués.

Buts du programme

Tel qu'inscrit dans les programmes d'études du ministère de l'Enseignement supérieur, au terme de ses études en *Techniques de maintenance d'aéronefs* ou *Aircraft maintenance technology*, la personne diplômée sera apte à :

- Exercer la fonction de technicienne ou technicien d'entretien d'aéronefs dans des organisations exploitant des aéronefs, des entreprises de réparation, de révision et d'entretien, ainsi que chez les fabricants d'aéronefs et de composants.
- Réaliser diverses activités de maintenance, notamment l'entretien courant des aéronefs, des moteurs à piston et à turbine, des systèmes électriques et avioniques, des structures, des voilures tournantes, des hélices et systèmes associés, ainsi que des interventions et inspections non planifiées.
- Participer à des activités liées à la conception et à la fabrication d'aéronefs et de composants, tout en respectant les limites d'intervention propres à la profession.
- Faire preuve de polyvalence et d'autonomie dans l'accomplissement de ses tâches, en s'adaptant aux évolutions technologiques et aux nouvelles organisations du travail, grâce à l'acquisition de compétences générales en communication, résolution de problèmes, prise de décisions, éthique, santé et sécurité.
- Maîtriser une fonction technique de travail en atelier ou sur aéronef, en lien direct avec les tâches de la profession, et ainsi favoriser son intégration au marché du travail et sa mobilité professionnelle.
- Intégrer le marché du travail en connaissant les réalités du secteur, ses droits et responsabilités comme travailleuse ou travailleur, et en développant son autonomie, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise.
- Adopter une attitude positive face aux changements et se donner les moyens de gérer sa carrière, notamment par une sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Pour les programmes *Techniques de maintenance d'aéronefs* et *Aircraft maintenance technology*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- Développer la polyvalence par l'acquisition de compétences générales favorisant l'autonomie et l'adaptabilité aux contextes industriels évolutifs;

- Développer la maîtrise d'une fonction technique de travail liée aux tâches spécifiques de la profession, sur avions et hélicoptères;
- Développer le souci de la qualité du travail et le respect rigoureux de la réglementation;
- Développer la capacité à utiliser efficacement la documentation technique en français et en anglais.

25-CA-081 PROPOSITION

ATTENDU que les programmes de *Techniques de maintenance d'aéronefs* et *Aircraft maintenance technology* sont conformes aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Janick Morin, appuyé par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'adopter la révision locale des programmes de *Techniques de maintenance d'aéronefs (280.C0)* et *Aircraft maintenance technology (280.CA/CB)* tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA RÉVISION LOCALE DE TECHNIQUES D'AVIONIQUE (280.D0)

Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études, ainsi que Mélanie St-Pierre, conseillère pédagogique, et Benoit Desruisseaux, coordonnateur du programme d'études, se joignent à la réunion pour présenter la révision locale du programme de *Techniques d'avionique*. Ils présentent les particularités du programme, ainsi que les choix locaux qui ont été effectués.

Buts du programme

Tel qu'inscrit dans le programme d'études du ministère de l'Enseignement supérieur, au terme de ses études en *Techniques d'avionique*, la personne diplômée sera apte à :

- Exercer la profession de technicienne ou technicien en avionique dans des organisations exploitant des aéronefs, des entreprises de réparation, de révision et d'entretien, ainsi que chez les fabricants d'aéronefs et de composants.
- Participer à la conception, à l'assemblage, à l'installation, au diagnostic, à la réparation, à l'inspection, à la modification et à l'entretien planifié des systèmes avioniques, tout en assurant un soutien technique, notamment opérationnel.
- Faire preuve de polyvalence et d'autonomie dans l'accomplissement de ses tâches, en s'adaptant aux évolutions technologiques et aux nouvelles organisations du travail, grâce à l'acquisition de compétences générales en communication, résolution de problèmes, prise de décisions, éthique, santé et sécurité.
- Maîtriser une fonction technique de travail en atelier ou sur aéronef, en lien direct avec les tâches de la profession, et ainsi favoriser son intégration au marché du travail et sa mobilité professionnelle.

- Intégrer le marché du travail en connaissant les réalités du secteur, ses droits et responsabilités comme travailleuse ou travailleur, et en développant son autonomie, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise.
- Adopter une attitude positive face aux changements et se donner les moyens de gérer sa carrière, notamment par une sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Pour le programme *Techniques d'avionique*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- Développer le sens de l'autonomie et le sens des responsabilités;
- Développer la capacité à résoudre des problèmes;
- Développer l'habitude de communiquer avec ses collègues et de travailler en équipe;
- Développer le souci du travail avec précision et minutie.

25-CA-082 PROPOSITION

ATTENDU que le programme de *Techniques d'avionique* est conforme aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Raymond Lagacé, appuyé par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'adopter la révision locale du programme de *Techniques d'avionique (280.D0)* tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président souligne l'important travail effectué par le comité de révision des programmes de l'ÉNA.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA RÉVISION MINISTÉRIELLE DU PROGRAMME DE TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE (111.B0)

Amélie Laplante, directrice adjointe des études, ainsi que Geneviève Brunet, conseillère pédagogique, et Marie-Michèle Jacob, coordonnatrice du programme d'études, se joignent à la réunion pour présenter la révision ministérielle du programme *Techniques d'hygiène dentaire*. Elles présentent les particularités du programme ainsi que les choix locaux qui ont été effectués.

La dernière révision ministérielle du programme datait de 1999. Avec l'arrivée de la Loi 15 (2020), les hygiénistes ont gagné en autonomie professionnelle et peuvent maintenant pratiquer de manière indépendante plusieurs actes réservés, sans la supervision d'un dentiste. Cela a amené le Ministère à revoir le programme dans son entièreté afin de tenir compte de changement majeur. L'implantation obligatoire du nouveau programme doit se faire à l'automne 2026.

Buts du programme

Comme indiqué dans le programme d'études du ministère de l'Enseignement supérieur, au terme de ses études en *Techniques d'hygiène dentaire*, la personne diplômée sera apte à :

- Évaluer l'état de santé buccodentaire de la cliente ou du client, lui enseigner les principes d'hygiène buccale, déterminer un plan de soins d'hygiène dentaire et en assurer la réalisation;
- Communiquer avec la clientèle, notamment au regard de la sensibilisation aux problèmes buccodentaires, de l'éducation vis-à-vis des comportements préventifs souhaitables ainsi que des explications concernant les différents traitements proposés;
- Prodiger des soins et des traitements dans le but de prévenir la maladie buccodentaire et de maintenir ou de rétablir la santé buccodentaire de la cliente ou du client, tout en contribuant à sa santé globale;
- Contribuer aux traitements et aux suivis orthodontiques de même qu'aux traitements de dentisterie opératoire;
- Exercer sa profession auprès d'une clientèle très variée et dans divers milieux : clinique dentaire, clinique d'hygiène dentaire, clinique communautaire, milieu de vie, etc.
- Respecter et appliquer les normes et la réglementation en ce qui concerne, par exemple, la gestion des déchets biomédicaux, les procédures de contrôle des infections et la tenue de dossier.
- Entretenir l'équipement et le matériel utilisés tout en effectuant des tâches administratives et/ou de gestion;
- Exercer son jugement clinique en tenant compte des données probantes selon une approche interdisciplinaire en matière de santé buccodentaire en actualisant ses connaissances sur une base régulière.

Pour le programme *Techniques d'hygiène dentaire*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- Travailler selon une approche qui tient compte de la santé globale;
- Développer son autonomie professionnelle;
- Aiguiser son esprit critique;
- Développer son raisonnement clinique;
- Encourager l'intérêt de s'adapter aux changements technoscientifiques et organisationnels.

25-CA-083 PROPOSITION

ATTENDU que le programme *Techniques d'hygiène dentaire* est conforme aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Serge Caouette, appuyé par Josée Lepitre, propose à l'assemblée d'adopter la révision ministérielle du programme *Techniques d'hygiène dentaire (111.B0)* tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENT D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE (PDIR) 2025- 2035

Dans le cadre du processus annuel de mise à jour et de priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges, le Cégep doit transmettre annuellement la mise à jour de son PDIR au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour la période 2026-2036, après adoption de celui-ci par le conseil d'administration.

La déclaration des projets d'infrastructure de recherche par les cégeps permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les cégeps.

25-CA-084 PROPOSITION

ATTENDU la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) quant à la mise à jour et à la priorisation des projets au Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) pour 2026-2036;

ATTENDU que le PDIR permet au MEI une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les collèges;

ATTENDU que le Cégep a la responsabilité de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche de l'ensemble de ses constituantes, incluant les projets de son Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le Centre technologique en aérospatiale (CTA);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Josée Lepitre, appuyée par Julie Tougas-Ouellette, propose à l'assemblée d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2026-2036 du Cégep, lequel présente les projets d'infrastructures de recherche du Cégep, et d'autoriser la directrice générale, Hélène Bailleu, à signer le PDIR 2026-2036 et à le transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. AUTORISATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (CPMT)

Selon Aéro Montréal, il y aura plus de 41 000 emplois à combler d'ici 2033 dans le secteur de l'aérospatial québécois, principalement dans les métiers techniques. Les demandes d'inscriptions sont en forte hausse. À la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir tous les candidats. Nos dernières cohortes en maintenance d'aéronefs présentaient plus de 70 candidatures pour 28 places. Également, quotidiennement, des entreprises nous sollicitent dans leur recherche de solutions à une rareté de techniciens en maintenance licenciés par Transport Canada (TCAC). De plus, le besoin de main-d'œuvre qualifiée sera accentué, entre autres, par les départs à la retraite et la croissance prévue dans l'industrie. Ainsi, dans le cadre de nos réflexions, diverses options ont été explorées et nous souhaitons mettre de l'avant deux d'entre elles grâce au financement de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Nous visons la mise en place de nouveaux services de formation sur mesure en maintenance d'aéronefs, qui ciblent des personnes ayant deux parcours professionnels distincts.

Passerelle licence M

Nous souhaitons offrir aux travailleurs de l'industrie, qui ont un DEP en montage mécanique, de réaliser un parcours qui leur permettra de reconnaître leur formation et alléger leurs parcours de perfectionnement vers la licence M. Le montant de la demande sera d'un maximum de 600 000 \$ pour développer une passerelle et accompagner une première cohorte.

Projet Nomade

Nous souhaitons offrir la possibilité aux adultes, qui habitent la Rive-Nord de Montréal, d'avoir accès à une formation en maintenance d'aéronefs dans leur région. Il s'agit d'un projet pilote qui nous permettra d'adapter la formation et de former un premier groupe de personnes souhaitant faire une réorientation professionnelle. Le montant de la demande sera d'un maximum de 900 000 \$.

But de la demande

En déposant ces deux demandes de financement, nous proposons d'élargir l'offre de cheminement professionnel en ajoutant deux parcours qui nous permettront d'accompagner des personnes qui autrement n'auraient pas la possibilité d'obtenir la licence M et contribuer à élargir le bassin de main-d'œuvre qualifiée dont l'industrie a grandement besoin.

25-CA-085 PROPOSITION

ATTENDU que les besoins de main-d'œuvre qualifiée pour la maintenance d'aéronefs (licence M) sont en croissance;

ATTENDU que les parcours traditionnels de formation sont actuellement à leur pleine capacité;

ATTENDU que la direction de la Formation continue et des services aux entreprises a pour mission et est en mesure d'offrir des parcours diversifiés;

ATTENDU que la demande de financement auprès de la CPMT doit être déposée par un promoteur collectif admissible, soit le CAMAQ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Marie-Ève Baron appuyée par Nathalie Lelièvre, propose à l'assemblée d'autoriser la Direction de la formation continue et des services aux entreprises à soumettre des demandes de financement auprès de la Commission des partenaires du marché du travail, pour les projets « Passerelle licence M » et « Nomade », le tout pour un montant maximal de 1,5M \$.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. DÉPÔT DU RAPPORT DE MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, dépose et présente aux membres du conseil d'administration le *Rapport de mise en application de la Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée*. Il répond aux questions des membres.

L'article 9 de la *Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée* prévoit ce qui suit :

Suivi de la politique

La Direction générale fait rapport tous les deux ans au conseil d'administration du Cégep sur l'application de cette politique. Ce rapport doit faire état du suivi de l'application de la politique en présentant notamment des données sur :

- *Le respect de la politique, en faisant le lien entre les infractions et les conséquences qui en ont découlé ou non;*
- *Sur les récidivistes ou les secteurs les plus problématiques et sur les mesures spécifiques qui seront prises pour assurer le respect des règles établies.*

Dans les 60 jours du dépôt de son rapport au conseil d'administration, la Direction générale doit en transmettre copie au ministre de la Santé et des Services sociaux.

Cette obligation émane de l'article 5.1 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*.

La *Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée* prévoit également ce qui suit, à l'article 12 :

Le rapport de la mise en application et du suivi de la politique fait, tous les deux ans, au conseil d'administration par la Direction générale devra indiquer, le cas échéant, les modifications ou amendements à la politique ou aux mesures qu'elle contient pour mieux protéger les membres de la communauté collégiale et les visiteurs contre la fumée de tabac dans l'environnement (FTE) et afin de refléter l'évolution de la norme sociale.

11. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

11.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Elle répond aux questions des membres.

11.2 PROJET D'AÉROCAMPUS

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'Aérocampus à l'ÉNA. Elle répond aux questions des membres.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 26 novembre 2025, à 18 h 00 au Cégep Édouard-Montpetit. Un souper sera servi de 17 h 30 à 18 h 00.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 19 h 56.



Benoît Lecours
Président du conseil d'administration



Mélanie Chaussé
Secrétaire d'assemblée